

FLOW

DOCUMENT CONTRACTUEL GÉNÉRAL

Conditions générales de vente B2B

Prestations audiovisuelles et abonnements à jetons Flow

Alex Fleuret - Entrepreneur individuel (EI) - micro-entrepreneur

Nom commercial : Flow

SIRET : 899 521 249 00024

Adresse : 358 rue du Cheval Blanc, 76110 Saint-Maclou-la-Brière, France

Téléphone : 07 85 41 71 25 - E-mail : alex.fleuret0@gmail.com

TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts

1. Identification du Prestataire

Les présentes Conditions générales de vente (« CGV ») sont proposées par Alex Fleuret, Entrepreneur individuel (EI) - micro-entrepreneur, exerçant sous le nom commercial « Flow », SIRET 899 521 249 00024, code APE 5912Z - Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision, domicilié 358 rue du Cheval Blanc, 76110 Saint-Maclou-la-Brière, France, joignable au 07 85 41 71 25 et à l'adresse alex.fleuret0@gmail.com (ci-après le « Prestataire »).

TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts.

2. Champ d'application

Les CGV régissent les prestations de photographie, vidéo, montage, post-production, motion design, création de contenus et services associés fournis par le Prestataire, notamment par l'intermédiaire du portail Flow.

Elles s'appliquent exclusivement aux personnes physiques ou morales agissant pour les besoins de leur activité professionnelle ainsi qu'aux associations contractant pour les besoins de leur activité statutaire. Elles ne sont pas destinées aux consommateurs. Toute commande d'un consommateur nécessite des documents contractuels distincts.

Les CGV constituent le socle de la relation commerciale. Les conditions particulières d'abonnement, devis, bons de commande, demandes acceptées dans Flow et éventuels avenants complètent les CGV. En cas de contradiction, les conditions particulières signées prévalent.

3. Définitions

- « Client » : la personne ou l'entité ayant souscrit une prestation ou un abonnement.
- « Flow » : le portail en ligne de suivi des abonnements, demandes, projets, rendez-vous, livrables et factures.
- « Jeton » : unité contractuelle d'utilisation donnant accès à une prestation selon le catalogue applicable.
- « Demande » : souhait de prestation transmis par le Client, qui ne constitue pas encore une commande définitive.
- « Projet » : prestation devenue ferme après acceptation du Prestataire et, le cas échéant, débit des jetons.
- « Livrable » : fichier final remis au Client, à l'exclusion des rushs, fichiers RAW et fichiers de travail sauf accord écrit.

4. Formation de la commande

Une demande transmise par Flow, par e-mail ou par tout autre moyen ne vaut pas acceptation automatique. Le Prestataire vérifie la faisabilité, la disponibilité, le lieu, le délai, le solde de jetons et les éventuels frais externes.

La commande devient ferme lorsque le Prestataire l'accepte expressément, crée le projet dans Flow ou confirme la prestation par écrit. Pour une prestation payée en jetons, l'acceptation entraîne le débit du nombre de jetons affiché avant validation.

Si le Prestataire propose une modification substantielle de la date, du contenu, du coût en jetons ou des frais, la commande n'est formée qu'après accord du Client.

5. Abonnements Flow

5.1 Formule et prix

Le nombre de jetons inclus, le prix mensuel, la date de départ et la durée d'engagement sont fixés dans les conditions particulières. Les formules habituelles comportent 5, 10 ou 15 jetons par période mensuelle, sans que cette indication constitue un barème obligatoire ou immuable.

5.2 Durée initiale

La durée initiale d'engagement est comprise entre un (1) et douze (12) mois et figure dans les conditions particulières. Sauf faute grave, force majeure durable ou accord écrit des parties, la résiliation demandée pendant la période initiale prend effet à son terme.

5.3 Renouvellement et résiliation

À l'issue de la durée initiale, l'abonnement se renouvelle par périodes mensuelles successives, sauf dénonciation par e-mail au moins quinze (15) jours calendaires avant la prochaine date anniversaire. Toute période commencée est due.

5.4 Évolution du prix

Le prix est bloqué pendant la durée initiale. Après cette période, toute hausse est notifiée au moins trente (30) jours avant son application. Le Client peut refuser la hausse et résilier avant sa date d'entrée en vigueur ; à défaut, le nouveau prix est réputé accepté.

6. Prix et fiscalité

Les prix sont indiqués en euros hors taxe. Le Prestataire bénéficie actuellement de la franchise en base de TVA ; les factures portent la mention « TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts ». En cas de changement de régime fiscal, la TVA applicable sera facturée à compter de la date légale d'assujettissement.

Le prix mensuel personnalisé est fixé dans les conditions particulières. Les services non compris dans l'abonnement, les jetons supplémentaires, déplacements, péages, stationnements, locations, licences spécifiques, comédiens, voix off et sous-traitants peuvent être facturés séparément après information du Client.

7. Facturation et paiement

7.1 Échéance

L'abonnement est facturé et payable d'avance par virement bancaire à la date anniversaire indiquée dans les conditions particulières. Les prestations hors abonnement sont payables selon le devis ou la facture correspondante.

7.2 Absence d'escompte

Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé, sauf stipulation écrite contraire.

7.3 Retard de paiement

Tout retard entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au taux de refinancement de la Banque centrale européenne applicable au semestre concerné, majoré de dix (10) points de pourcentage, sans pouvoir être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal.

Une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement est due pour chaque facture payée en retard. Une indemnisation complémentaire peut être réclamée sur justificatifs lorsque les frais réellement exposés dépassent ce montant.

7.4 Suspension

À défaut de règlement dans les sept (7) jours calendaires suivant l'échéance, le Prestataire peut suspendre l'acceptation de nouvelles demandes, les prestations non commencées et tout ou partie de l'accès à Flow, sans renoncer aux sommes dues. Les livrables déjà intégralement payés restent accessibles pendant un délai raisonnable, sauf nécessité de sécurité ou obligation légale contraire.

8. Fonctionnement des jetons

- Les jetons sont des unités contractuelles sans valeur monétaire autonome. Ils ne constituent ni une monnaie, ni un avoir remboursable en espèces.
- Ils sont personnels au Client, non cessibles et non transférables à un autre compte.
- Le coût applicable est celui affiché dans Flow ou confirmé par écrit au moment de l'acceptation de la demande.
- Les jetons sont débités à l'acceptation de la demande et non lors de son simple envoi.
- À chaque date anniversaire mensuelle, les jetons utilisés sont remis à zéro et le Client reçoit le nombre de jetons prévu par sa formule.
- Les jetons non utilisés ne sont pas reportés et expirent à la date de renouvellement, sauf condition particulière contraire.
- Les projets acceptés avant le renouvellement restent valables et leurs jetons sont considérés comme consommés, même si leur exécution ou livraison intervient après cette date.
- En cas de solde insuffisant, le Prestataire n'est pas tenu d'accepter la demande. Le Client peut attendre le renouvellement ou acheter des jetons supplémentaires.
- Sauf prix différent prévu par écrit, un jeton supplémentaire est facturé 100 euros.
- À la fin de l'abonnement, les jetons non utilisés expirent. Les projets déjà acceptés restent exécutés selon les conditions convenues.

9. Catalogue et contenu des prestations

Le catalogue Flow peut évoluer. La désignation, le nombre de livrables, les formats, la durée des vidéos, le coût en jetons et les éventuelles options sont décrits dans Flow, le devis ou la demande acceptée. Ces éléments constituent les caractéristiques contractuelles du projet.

Les prestations photo comprennent généralement une sélection de photographies finales retouchées. Les prestations vidéo peuvent comprendre une ou plusieurs vidéos courtes, Reels, Shorts ou autres formats. Les quantités exactes dépendent du secteur et de la prestation choisie.

Important

Les rushes, fichiers RAW, fichiers de projet Premiere Pro, After Effects, Photoshop, Blender ou équivalents ne font pas partie des livrables, sauf mention expresse et tarif spécifique.

10. Planning, collaboration et délais

Les dates de tournage, de production et de livraison sont fixées selon les disponibilités du Prestataire et du Client. Le Client s'engage à répondre rapidement, à fournir les accès, informations, textes, logos, autorisations et validations nécessaires.

Le délai standard indicatif est de soixante-douze (72) heures après la prise de vues ou la réception de l'ensemble des éléments nécessaires. Les événements, volumes importants ou projets complexes peuvent nécessiter un délai spécifique indiqué dans Flow ou par écrit.

La livraison express sous vingt-quatre (24) heures constitue une option à un (1) jeton, uniquement lorsqu'elle est expressément acceptée par le Prestataire et sous réserve de disponibilité. Le signalement d'une demande comme prioritaire ne garantit pas à lui seul un délai.

Tout retard imputable au Client, notamment absence de réponse, changement de brief, accès impossible ou fourniture tardive d'éléments, décale les délais sans engager la responsabilité du Prestataire.

11. Déplacements et frais externes

Les déplacements dans un rayon de vingt (20) kilomètres autour de Goderville sont inclus, sauf condition particulière contraire. Au-delà, les kilomètres supplémentaires sont facturés 0,60 euro par kilomètre aller-retour, calculés depuis Goderville.

La zone d'intervention habituelle est limitée à environ cent (100) kilomètres autour de Goderville. Au-delà, la faisabilité, le prix et les éventuels frais d'hébergement sont établis sur devis.

Les péages, stationnements, transports, hébergements, locations de matériel et autres frais externes ne sont pas compris dans les jetons. Ils sont facturés séparément après information ou accord du Client.

12. Obligations du Client

- Fournir un brief exact et complet ainsi que les informations nécessaires à la réalisation.
- Garantir l'accès aux lieux, véhicules, biens, produits, personnes et équipements concernés.
- Vérifier la conformité des textes, prix, caractéristiques, logos et informations transmis.
- Obtenir les autorisations de tournage, de propriété, de droit à l'image et les accords internes nécessaires.
- Garantir qu'il détient les droits sur les musiques, images, polices, logos et contenus qu'il fournit.
- Signaler avant la production toute contrainte de confidentialité, de sécurité, de réglementation ou de diffusion.
- Ne pas demander de contenu illicite, trompeur, discriminatoire, haineux ou portant atteinte aux droits de tiers.

13. Corrections et validation

Une « série de corrections » correspond à une liste unique, complète et regroupée de retours transmis en une seule fois sur une version livrée.

- Formule 5 jetons : une (1) série de corrections simples incluse.
- Formule 10 jetons : deux (2) séries de corrections simples incluses.
- Formule 15 jetons : deux (2) séries de corrections simples incluses.

Les retours doivent être transmis dans les cinq (5) jours ouvrés suivant la livraison. En l'absence de retour dans ce délai, la version est considérée comme acceptée, sans préjudice d'un défaut technique non apparent lors de la livraison.

Les corrections incluses doivent rester conformes au brief initial. Un changement de concept, une refonte, un nouveau tournage, une nouvelle voix off ou une demande importante fait l'objet d'une facturation complémentaire, généralement comprise entre 20 et 50 euros selon l'ampleur, ou d'un devis spécifique.

14. Annulation et report d'une intervention

- Avant acceptation par le Prestataire : la demande peut être retirée sans débit de jetons.
- Plus de 72 heures avant l'intervention : un report est possible sans perte de jetons, sous réserve de disponibilité. En cas d'annulation, les jetons sont restitués, déduction faite des frais externes irréversibles et du travail préparatoire spécifique déjà réalisé et accepté.
- Moins de 72 heures avant l'intervention : les jetons restent dus et ne sont pas automatiquement restitués. Le Prestataire peut accorder un geste commercial exceptionnel.
- Le jour même, en cas d'absence, de refus d'accès, d'indisponibilité du bien, du véhicule, du produit ou des personnes nécessaires : les jetons sont conservés et les frais engagés restent dus.
- Météo incompatible avec une prestation extérieure : l'intervention est reportée sans perte de jetons lorsque les conditions rendent raisonnablement impossible ou dangereuse la réalisation.
- Annulation imputable au Prestataire : le Client choisit entre une nouvelle date raisonnable et la restitution des jetons concernés.

15. Livraison, transfert et conservation

Les livrables sont remis par Flow, par lien de téléchargement, par service cloud ou par tout autre moyen convenu. Le Client doit télécharger et sauvegarder les fichiers dans les meilleurs délais.

Sauf accord contraire, les fichiers et liens de livraison sont conservés pendant deux (2) mois après leur mise à disposition. Passé ce délai, le Prestataire peut les supprimer sans autre préavis. Une nouvelle mise à disposition, lorsqu'elle est possible, peut être facturée.

Le Prestataire ne garantit pas la conservation permanente des fichiers et recommande au Client de maintenir au moins une copie de sauvegarde indépendante.

16. Propriété intellectuelle et licence d'utilisation

Le Prestataire demeure titulaire de ses droits d'auteur et de son droit moral sur les créations, sous réserve des droits des éventuels coauteurs, artistes, musiciens ou fournisseurs de contenus tiers.

Après paiement complet des sommes dues, le Prestataire concède au Client, à titre non exclusif, pour une durée de dix (10) ans et pour le monde entier, les droits suivants sur les seuls livrables finaux :

- droit de reproduction sur les supports numériques et imprimés nécessaires à la communication du Client ;
- droit de représentation et de mise à disposition sur le site internet, réseaux sociaux, plateformes d'annonces, présentations, écrans, salons et supports internes ou externes du Client ;
- droit d'utilisation dans des campagnes publicitaires payantes ou organiques ;
- droit d'adaptation technique limité au recadrage, redimensionnement, compression, ajout de sous-titres, intégration dans une mise en page ou déclinaison de format, sous réserve de ne pas dénaturer l'œuvre.

Le Client peut transmettre les fichiers à son agence, community manager, imprimeur, diffuseur ou prestataire technique uniquement pour les besoins autorisés ci-dessus. La revente, la mise à disposition comme banque d'images, la sous-licence autonome ou l'exploitation pour le compte d'un tiers sont interdites sans accord écrit.

Les conditions particulières peuvent prévoir une durée, un territoire ou des usages différents. Les licences de musiques, polices, images ou autres éléments tiers restent soumises à leurs propres conditions.

17. Droit à l'image et droits des tiers

Le Client est responsable de l'obtention des autorisations nécessaires auprès des personnes reconnaissables, propriétaires des lieux, titulaires de marques et autres ayants droit. Il garantit le Prestataire contre les réclamations résultant d'une absence d'autorisation ou d'informations inexacts fournies par le Client.

La présence de mineurs doit être signalée avant la production. Le Client doit obtenir l'autorisation écrite de leurs représentants légaux et respecter les règles spécifiques applicables.

18. Références, portfolio et confidentialité

Sauf opposition écrite ou caractère confidentiel signalé avant toute publication, le Client autorise le Prestataire à présenter les livrables et des extraits de coulisses dans son portfolio, sur ses réseaux sociaux, son site, ses dossiers commerciaux et ses candidatures professionnelles.

Lorsqu'un projet est déclaré confidentiel, le Prestataire s'abstient de le publier pendant la durée convenue. Les informations manifestement confidentielles reçues dans le cadre du projet ne sont pas divulguées à des tiers, hors prestataires techniques nécessaires et tenus à la confidentialité.

19. Perte de fichiers et responsabilité

Le Prestataire met en œuvre des moyens raisonnables de sauvegarde et de sécurité, sans pouvoir garantir l'absence absolue de panne, corruption, vol, cyberattaque ou défaillance d'un service tiers.

En cas de perte de fichiers directement imputable au Prestataire avant livraison, une nouvelle production est proposée lorsqu'elle est matériellement possible. À défaut, les sommes ou jetons correspondant à la partie inexécutable sont restitués.

Sauf faute lourde, faute intentionnelle, atteinte corporelle ou responsabilité ne pouvant être légalement limitée, la responsabilité totale du Prestataire est plafonnée au montant hors taxe effectivement payé pour le projet directement concerné. Le Prestataire n'est pas responsable des pertes indirectes, pertes d'exploitation, pertes de chiffre d'affaires, de clientèle, de données du Client ou atteintes résultant d'une modification effectuée après livraison.

20. Force majeure

Aucune partie n'est responsable d'un retard ou d'une inexécution résultant d'un événement échappant raisonnablement à son contrôle et empêchant l'exécution : catastrophe, intempérie majeure, incendie, accident, maladie grave, panne générale, coupure réseau, décision administrative, conflit social, épidémie, cyberattaque d'ampleur ou défaillance essentielle d'un tiers.

La partie concernée informe l'autre dès que possible. Les obligations sont suspendues pendant l'empêchement. Si celui-ci dure plus de trente (30) jours, chaque partie peut mettre fin au projet affecté sans indemnité, sous réserve du paiement du travail déjà réalisé et de la restitution des jetons correspondant à la partie non exécutée.

21. Données personnelles et sécurité du compte

Le Prestataire traite les données nécessaires à la gestion des comptes, abonnements, demandes, projets, rendez-vous, livraisons, factures, paiements, sécurité et défense de ses droits. Les modalités détaillées figurent dans la Politique de confidentialité Flow, distincte des présentes CGV.

Le Client est responsable de la confidentialité de ses identifiants et doit signaler sans délai tout accès suspect. Les données visibles dans Flow dépendent des droits attribués à chaque compte.

22. Résiliation pour manquement

En cas de manquement grave ou répété, notamment impayé, demande illicite, atteinte aux droits du Prestataire, comportement abusif ou impossibilité persistante d'exécuter la prestation du fait du Client, la partie lésée peut résilier le contrat huit (8) jours après une mise en demeure écrite restée sans effet, sauf urgence ou impossibilité de remédier au manquement.

La résiliation ne prive pas le Prestataire du paiement des sommes dues, du travail réalisé, des frais engagés et des pénalités applicables.

23. Preuve et communications électroniques

Les enregistrements de Flow, e-mails, devis acceptés, factures, journaux techniques, confirmations et échanges électroniques peuvent constituer des éléments de preuve. Le Client s'engage à maintenir une adresse e-mail valide et à consulter les notifications relatives à ses projets.

24. Droit applicable et litiges

Les CGV et les contrats conclus avec le Prestataire sont soumis au droit français.

En cas de difficulté, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable après une réclamation écrite détaillée. À défaut d'accord dans un délai raisonnable, le litige relève des juridictions territorialement compétentes selon les règles de procédure applicables.

25. Entrée en vigueur et version

Les présentes CGV entrent en vigueur à la date indiquée en première page. La version applicable est celle acceptée avec les conditions particulières ou le devis. Toute modification substantielle est communiquée au Client sur un support durable.

Acceptation

La signature des conditions particulières, l'acceptation d'un devis comportant un lien ou une annexe vers ces CGV, ou toute validation électronique équivalente emporte acceptation des présentes CGV.